



**Appel à candidature
pour un séjour comme chercheur résident auprès de l'École française de Rome
Année universitaire 2019-2020**

Les Écoles françaises à l'étranger ont mis en place depuis la rentrée 2012 le statut de chercheur résident dans leurs établissements.

À l'École française de Rome (EFR), ce titre est accordé à des enseignants-chercheurs, des chercheurs statutaires ou des post-doctorants sous contrat qui sont accueillis pour une durée d'un semestre éventuellement renouvelable pour mener à Rome leur activité de recherche, dans le cadre de l'un des quatre axes thématiques de recherche définis par le Conseil scientifique. Une attention particulière sera portée aux candidatures venant en soutien d'un des programmes scientifiques soutenus par l'EFR¹.

L'accueil est réglé par convention entre l'EFR et l'organisme de rattachement de ces chercheurs. L'EFR met à leur disposition tous ses moyens matériels et scientifiques pour faciliter la réalisation de leur programme.

Une aide pour favoriser leur séjour hors de leur résidence peut en outre être proposée aux lauréats qui ne bénéficieraient pas de financements extérieurs propres :

- une aide de 2000€ mensuels pour le logement ;
- le remboursement d'un voyage par semestre vers leur résidence principale, sur la base du tarif économique voté par le Conseil d'administration de l'EFR (300€ au maximum pour un voyage Europe-Italie).

L'EFR propose pour l'année universitaire 2019-2020, sans préjuger d'autres demandes susceptibles d'être prises en compte sans aide financière, un total de 36 mensualités d'aide à la mobilité. En fonction des possibilités de financements qui resteraient disponibles, la commission pourra aussi examiner des demandes d'aide de séjour pour la fin de l'année universitaire 2018-2019, c'est-à-dire le premier semestre de l'année civile 2019.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers sollicitant une aide financière doivent être transmis via le **formulaire en ligne** (voir ci-dessous les liens de l'appel en cours) impérativement avant le **30 octobre 2018 à 12h** (heure de Rome).

Les autres dossiers pourront être adressés au fil de l'eau aux adresses électroniques indiquées ci-dessous.

PIÈCES À FOURNIR

Le dossier de candidature pour un séjour comme chercheur résident auprès de l'École française de Rome comprendra les **deux pièces jointes suivantes** à attacher directement au formulaire en ligne (format pdf) :

1. **Champ « lettre de motivation » (un seul pdf) :**
 - a. Une **lettre de motivation** précisant le projet scientifique et la période de séjour sollicitée ;
 - b. Le cas échéant, une **lettre d'intérêt des responsables du programme de l'EFR** auquel les chercheurs entendent contribuer ;
 - c. Et une **autorisation de résidence à Rome** émanant de leur institution d'appartenance (conseil académique, ou conseil scientifique, ou UFR, ou département, ou laboratoire).
2. **Champ « CV » (un seul pdf) :** un bref CV avec bibliographie sélective

SÉLECTION

Les chercheurs sollicitant une aide à la mobilité seront informés de l'issue de leur demande au plus tard le 30 novembre 2018.

¹ Détail des axes et des programmes du quinquennal 2017-2021 sur <http://www.efrome.it/la-recherche/programmes/programmes-scientifiques-2017-2021.html>

ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Dossiers sollicitant une aide à la mobilité :

La réception des dossiers de candidature est ouverte via le formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante :

https://candidatures.efrome.it/chercheur_resident_aupres_de_l_ecole_francaise_de_rome

⌚ La réception des dossiers sollicitant une aide financière s'achèvera le **30 octobre 2018 à 12h** (heure de Rome).

Les candidats s'inscrivent avec une adresse mail personnelle valide. Une confirmation d'envoi du dossier sera envoyée à l'adresse indiquée, une fois le dossier complet validé.

⚠ L'envoi du dossier de candidature est définitif, il ne sera pas possible de revenir sur une candidature.

2. Autres dossiers :

Les autres dossiers, ne sollicitant pas d'aide à la mobilité, peuvent être envoyés au fil de l'eau, par courrier électronique, au secrétariat de la direction des études concernée par le programme de recherches dans lequel s'insère la mobilité, avec copie à la direction (direction@efrome.it):

- Pour les dossiers portant sur la période antique : secrant@efrome.it
- Pour les dossiers portant sur la période médiévale : secrma@efrome.it
- Pour les dossiers portant sur les époques moderne et contemporaine : secrmod@efrome.it

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le directeur des études du domaine d'appartenance :

- Antiquité : dirant@efrome.it
- Moyen Âge : dirma@efrome.it
- Époques moderne et contemporaine : dirmod@efrome.it